

M. le maire lit ensuite les articles 19 et 23 du règlement :

Art. 19. — Les orphelins pauvres sont admis par délibération de la Commission administrative.

Ils sont placés en nourrice ou en sévage jusqu'à l'âge de six ans.

De six à douze ans, ils doivent être mis en pension chez des cultivateurs ou chez des artisans.

Art. 23. — Les enfants trouvés ou abandonnés et les orphelins pauvres resteront dans l'Hospice depuis l'âge de douze ans jusqu'à celui de vingt-un, s'ils n'ont pas pu être mis en apprentissage ou placés en service.

Après l'âge de vingt-un ans, s'ils sont valides, ils ne pourront plus, quel que soit leur sexe, rester ou rentrer dans l'Hospice à titre d'indigents.

Si, avant d'avoir atteint leur majorité, ces enfants donnent des sujets très-graves de mécontentement, la Commission usera de leur égard de la faculté que lui accordent les articles 376 et 377 du Code civil.

M. le maire ajoute :

Vous voyez, Messieurs, que les membres de l'administration des Hospices refusent de suivre les avis que leur donne l'administration et le conseil municipal.

M. Louis Watine-Wattine : Je dois dire que M. Deleporte-Bayart, après s'être engagé dans une de nos séances à signer une lettre adressée à M. le maire, lettre que nous devions signer tous, a ensuite refusé sa coopération, invoquant les articles 10 et 23 du règlement dont vous venez d'entendre la lecture.

Il est facile de voir que M. Deleporte-Bayart ne cherchait qu'un prétexte pour ne pas appuyer notre demande, car en ce moment, comme en tout temps, nous avons des enfants orphelins placés en pension et en nourrice.

Nous comptons 94 enfants de l'hospice placés chez des parents, des amis et à la campagne. 62 garçons de 4 à 15 ans (mais la plupart de 10 à 13) ensuite 32 filles dont une de 5 ans et les autres de 8 à 12 ans.

Les enfants orphelins admis cette année à l'hospice, sont au nombre de 13, sept garçons et six filles, neuf d'entre eux ont été placés à la campagne, 7 garçons et 2 filles de un à huit et de 8 à onze ans.

Il nous reste à l'hospice 133 enfants dont 26 garçons travaillent en ville, de l'âge de 13 à 15 ans et de 16 à 17 ans.

Le conseil municipal appréciera d'après ce relevé si l'administration actuelle de l'hospice, ainsi que les précédentes, n'a pas rempli les conditions du règlement, articles 19 et 23.

Si nous ne plaçons pas plus d'enfants, c'est que les propositions qui nous sont faites ne sont pas de nature à nous donner sécurité sur l'avenir des enfants, et qu'avant tout, il est de notre devoir de ne les placer qu'après nous être assurés que les familles qui les demandent, offrent toute garantie physique et morale.

Du reste, M. l'inspecteur général des hospices qui a passé deux jours avec nous ce mois-ci, s'est fait rendre compte de l'état des orphelins à la campagne, et a trouvé que cela laissait beaucoup à désirer, que ces enfants n'y sont pas dans de bonnes conditions pour recevoir l'instruction, et nous a dit qu'il soumettra à ce sujet un rapport à M. le ministre.

Budget supplémentaire du Mont-de-Piété.

M. le maire présente le budget supplémentaire du Mont-de-Piété.

Messieurs, Nous venons vous présenter le budget supplémentaire du Mont-de-Piété pour l'exercice 1872.

Il comprend en recette 17.671,95 et en dépense 12.950

Excédant de recette 4.721,95

Mais, comme dans la recette figure une somme de 10,000 fr. provenant de cautionnements, qui n'est pas une valeur active, au lieu d'un excédant de recette de 4,721,95, la balance de ce budget est un excédant de dépense de 5.278,05

Nous nous bornons à cette observation qui nous a frappé tout d'abord, et vous proposons de renvoyer cette pièce à une commission pour plus ample examen.

Plusieurs membres du conseil demandent des renseignements sur des bruits qui circulent en ville au sujet des pertes qu'aurait subies cet établissement.

M. le maire invite M. L. Watine, vice-président, à fournir des explications sur ce qui s'est passé. Il ajoute qu'il est de son devoir de prévenir le Conseil que MM. H. Scrépel et Louis Watine ont accepté la charge d'administrateurs après les circonstances fâcheuses dont il est question; ils ont remplacé M. L. Voreux et Ach. Wibaux.

M. L. Watine. — J'ai accepté la charge de membre de l'administration du Mont-de-Piété dans les premiers jours de novembre 1871. Je n'étais pas sans souci sur le sort de cette entreprise. M. Arensma, administrateur, m'était inconnu. J'eus un entretien à son sujet avec M. Dutilleul-Lorthiois, directeur

de l'établissement, et lui exprimai mes craintes; il me fit voir des lettres et des certificats de personnes les plus honorables de la ville.

Non content de cela, j'ai provoqué une séance le 12 janvier 1872 pour la même raison, et, à l'unanimité, mes collègues et moi, après nous être éclairés de nouveau, avons pris la résolution de renvoyer le fixe de l'appréciateur pour grossir son cautionnement, afin de couvrir la perte d'une mauvaise opération.

M. Eloy Toulemonde administrateur de service, voulut bien se charger de faire un contrôle des gages avec M. Roussel, commissaire-priseur, dix-huit ont été déposés chez M. Eloy, et nous avons trouvé que, sur presque tous les gages, qui ne dépassaient pas la valeur de 12, 14 et 15 francs, M. Arensma accordait des sommes de 100, 130 et 150 francs. Dans cette séance le conseil d'administration du Mont-de-Piété a décidé que M. le maire serait informé de la situation et prié de provoquer une séance extraordinaire pour prendre un parti. Il fut décidé ensuite que deux délégués feraient une démarche auprès de M. le préfet, et rédigeraient contre Arensma un rapport qui serait déposé entre les mains de M. le procureur de la République. MM. Eloy Toulemonde et L. Watine ont été désignés à cet effet, Arensma fut acquitté.

Depuis l'acquiescement d'Arensma, une nouvelle plainte fut portée contre lui : après avoir engagé sa montre le 2 septembre 1871, il l'a reprise sans en faire mention et sans en payer le gage, un peu plus tard, il renvoya sa montre et la reprit de la même façon; c'est un cas qui doit être poursuivi comme escroquerie, ce fait nous a été communiqué le 17 septembre 1872 par le garde magasin.

En général, Arensma évaluait trois francs de trop les gages de lui, neuf et dix francs. D'après cela, vous pouvez juger du tort qu'il faisait à l'établissement.

MM. Godefroy et Hindré demandent comment il se fait que, pendant cette longue période de mauvaise administration, M. le directeur du Mont-de-Piété ne se soit jamais aperçu de rien.

M. L. Watine sur l'observation que j'ai faite à M. Dutilleul, qu'à sa place j'aurais surveillé les opérations d'Arensma, il m'a été répondu qu'il n'est pas du ressort du directeur de faire des appréciations.

Plusieurs conseillers s'élevèrent contre cette opinion que le Directeur n'est pas responsable de ce qui se passe à l'établissement.

M. Ch. Junker. — Quels sont les appointements du directeur? ceux de l'appréciateur? On me répond 4,000 et 2,000 fr. Le directeur avait donc la haute main et devait voir comment fonctionnait l'établissement, la responsabilité lui en incombait, le mot directeur l'indiquait.

En somme, comme nous ne sommes pas seulement ici pour payer de la poche des contribuables les déficits des fourbes et des incapables, je propose au conseil ce que je lui ai déjà proposé, la nomination d'une sous-commission qui, se joignant à la commission du Mont-de-Piété, contrôlera les opérations et en rendra compte au conseil. Trop de contrôle ne saurait nuire.

M. Ch. Daudet propose de refuser le budget dont il vient d'être donné lecture jusqu'à ce que la commission ait statué.

M. le maire propose la nomination d'une commission de trois membres qui s'ajoutera à la commission du Mont-de-Piété.

Sont élus MM. Ch. Daudet, C. Godefroy, A. Hindré.

Le budget du Mont-de-Piété est ensuite envoyé à l'examen de cette commission.

M. C. New fils, élève de l'Université de Moers, diplômé de la faculté de Meuwied, a l'honneur de prévenir M. M. les employés de commerce de la ville qu'à partir du 20 janvier 1873, il fera chaque soir, à son domicile, rue du Moulin, un cours de langue allemande. Par une méthode qui lui est particulière M. New s'engage à mettre ses élèves à même de traduire toute correspondance commerciale dans un délai de 4 mois.

La modicité du prix permet à tout le monde de suivre ce cours et les personnes désireuses d'y assister peuvent se faire inscrire chez le professeur jusqu'au 18 janvier.

### Faits Divers

— Voici une nouvelle qui sera accueillie avec joie par les pauvres jeunes filles que la guerre avait rendues orphelines. On sait qu'une commission avait été nommée après nos malheurs pour recueillir les fonds destinés à venir en aide aux victimes de la guerre. Cette commission a en caisse encore aujourd'hui, et après avoir largement distribué ses dons, une somme de deux millions de francs environ. M<sup>me</sup> Thiers vient, dit-on, de décider que cette somme serait partagée entre toutes les jeunes filles qui ont perdu leur père pendant la guerre. Ces orphelines qui sont au nombre de deux mille environ, vont donc recevoir chacune une petite dot de 1,000 fr.

— L'imprimerie nationale doit livrer aujourd'hui à l'administration des postes quatre millions de cartes postales (modèles à 10 et à 15 centimes), du 15 au 20; janvier elles en livrera deux millions encore. Douze millions de cartes en tout lui ont été commandés.

— On nous annonce la mort d'un singulier personnage, dont la vie tourmentée pourrait fournir, à qui la connaîtrait en détail, un bien intéressant sujet de roman. Cet homme, du nom de Pierre Croix, après avoir exercé longtemps l'humble profession de sauteur dans une échoppe de la rue Montmartre, a été général en chef des armées coréennes. Entre ces deux situations extrêmes, il a occupé tour à tour les positions les plus variées. Il a été saltimbanque en Allemagne, négociant au Pérou et médecin en Chine. Il y a quinze ans, il fut pris par des pirates coréens, resta parmi ses nouveaux maîtres, gagna la confiance du roi, et ce fut lui qui opposa, l'an dernier, la plus sérieuse résistance aux Américains lors de la guerre de Corée. Fait prisonnier, Croix revint en France. Il est décédé avant-hier dans un hôtel meublé de la rue de Rivoli.

— Nous avons assisté hier, dit l'Événement à une des scènes les plus tristes que l'on puisse imaginer.

À sept heures du matin, un polichinelle, complètement ivre, déguillé, remontait en titubant la rue du Faubourg-du-Temple. Arrivé à la hauteur de la rue Bichat une femme qui depuis minuit attendait anxieuse sur le pas de sa porte, le retour du maître de la maison pour avoir du pain peut-être, se jeta au devant de lui et se mit à l'insultiver en lui faisant un lugubre tableau de son horrible misère.

Le misérable voulut lever la main sur sa femme, celle-ci poussa un cri, le masque pâlit et tomba.

La pauvre femme courut chercher du secours, les boutiques étaient fermées et les passants encore rares.

Un médecin arriva quelques instants après tâta le pouls, l'homme était mort. Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'est que durant la courte absence de leur mère, les deux enfants dont l'aîné n'a pas cinq ans, étaient descendus de leur chambre, et voyant un gros polichinelle étendu, avaient témoigné leur admiration par des cris d'allégresse.

Quand on emporta le cadavre, il fallut se fâcher pour en éloigner les enfants, qui avaient déjà décompté une bosse pour voir ce qu'il y avait dedans.

### Dernières Nouvelles

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 14 janvier.

Conformément à la décision prise avant-hier par la gauche, MM. Fourcaud et Ch. Rolland se sont rendus auprès du ministre de l'intérieur, pour se plaindre des rigueurs exercées contre plusieurs journaux républicains et de l'impunité accordée aux journaux monarchistes. Les deux délégués de la gauche ont aussi réclamé une égale liberté pour les organes de toute opinion.

On croit que le ministre a promis d'autoriser, dans les premiers jours de février, la réapparition du *Corsaire*. Le ministre doit également examiner la question du refus d'autorisation des conférences Clamageran et Lechevallier.

L'Union républicaine s'est réunie hier, à Versailles, sous la présidence de M. Louis Blanc.

La réunion a décidé de s'associer à la démarche de la gauche républicaine, en se réservant de recourir à l'interpellation si cette démarche n'aboutissait pas.

Le 18<sup>e</sup> conseil de guerre a condamné hier à la peine de mort, le nommé Jean Godot, canonnier au 12<sup>e</sup> régiment, pour voies de fait envers un supérieur.

Le même conseil a également condamné à la peine de mort, le nommé Pierre Mouget, reconnu coupable d'offenses envers le président de la République et d'outrages et de voies de fait envers ses supérieurs.

On nous écrit de Versailles, le 13 janvier, soir :

« M. Thiers a fait cette après-midi une longue promenade en voiture. »

« Le nombre des officiers généraux qui iront assister aux obsèques de Napoléon III, paraît devoir être restreint. Il se confirme que le maréchal Mac-Mahon ne quittera point Versailles. Les chefs en activité de service comme lui peuvent difficilement, dans les circonstances actuelles, quitter le siège de leur commandement. »

« La municipalité de Bourges a fait demander au président de la République de venir visiter son école et son parc d'artillerie. Celle de Nevers a demandé aussi que le président s'arrêtât à Nevers lorsqu'il ira à Bourges. »

« M. Barthélemy Saint-Hilaire a répondu aux deux municipalités que M. Thiers ne pouvait, pour le moment, songer à faire ce voyage. »

« Aucune manifestation n'est signalée nulle part. Un calme complet règne partout. »

Chislehurst, 13 janvier, soir.

Le corps sera exposé publiquement demain, de midi à 5 heures. Des groupes

de deux cents personnes sont admis à le voir.

On croit que l'impératrice ne sera pas en état d'assister aux funérailles.

On mande de Rome, le 13 :

« Le Saint-Père a reçu aujourd'hui les allemands catholiques qui habitent Rome. Après avoir loué le courage et la confiance des assistants, le Pape a parlé du soufflet que Jésus reçut au temps de la Passion, d'un serviteur du grand-prêtre. Il a ajouté : Aujourd'hui, on frappe aussi sans raison la papauté, en supprimant les ordres religieux, en persécutant et dépouillant l'Eglise. Quand l'Eglise demande quel mal elle fait, elle reçoit pour réponse de nouvelles persécutions. Le Christ veut qu'on respecte les souverains et les gouvernements, mais ces derniers ont aussi l'obligation de défendre l'Eglise. Or, loin de la faire, plusieurs veulent encore détruire la morale. C'est pourquoi ils enlèvent à l'Eglise l'instruction de la jeunesse. Cependant l'Eglise a seule reçu la mission d'enseigner la jeunesse. Le Saint-Père a terminé en recommandant aux assistants de conserver la foi, même au risque de leur vie. »

Rome, 13 janvier.

Le roi a ordonné un deuil de douze jours, à l'occasion du décès de Napoléon III.

Londres, 13 janvier.

L'Echo publie un télégramme de Chislehurst disant que le prince Napoléon ne réside pas à Camden-House. Il rentre à Londres chaque soir. On prétend que le prince serait hostile aux projets de l'ex-impératrice Eugénie, concernant la position future du prince impérial.

Le cardinal Bonaparte est arrivé.

Florence, 13 janvier.

Une souscription a été ouverte ici pour célébrer à l'église de Santa-Cruce, les obsèques de Napoléon III.

New-York, 13 janvier.

Le Post de New-York fait ressortir le contraste de ses louanges décernées par les journaux anglais à Napoléon, avec le jugement porté par les journaux américains, qui, dès le commencement, n'ont pas cessé jusqu'à la fin de condamner la carrière de l'usurpateur de l'Empire.

St-Petersbourg, 13 janvier.

Le budget de l'empire russe pour 1873 vient d'être établi. Le budget se solde non-seulement sans déficit, mais encore par un excédant de recettes.

Madrid 13 janvier.

La prétendue note de M. Fishl au gouvernement espagnol et la réponse de l'Espagne aux Etats-Unis, sur la question de l'esclavage, sont démentis officiellement.

### COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 14 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bossiwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 1,000 b., marché calme, petite demande, disponible et livrable sans changement.

Liverpool, 14 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bossiwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 8 à 10,000 b., marché calme, livrable facile.

New-York, 14 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bossiwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) 205/8. Recettes 42,000 b.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DU Journal de Roubaix.

Liverpool, 13 janvier.

Transactions limitées depuis vendredi. — Le marché clôture mollement avec une baisse en général de 1/8.

Ventes depuis vendredi : 1920 balles. Jeudi prochain vente aux enchères de : 200 balles Rangoon, 4 b. W. Madras, 4 b. Auckland, 25 b. Fyi, 43 b. Guayaquil. Le steamer « Oscar » est arrivé de Calcutta.

Liverpool, 13 janvier.

Clôture calme inchangé. Vendu 12,000 balles, dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation. Le livrable débute mieux, mais rest lourd.

New-York, 13 janvier.

Agio sur or, clôture 112 1/8 plus haut 112 1/4 plus bas 112 1/8 Change sur Londres 109 3/8 5/25 Américain 114 7/8 Coton 20 5/8 Recettes de deux jours 28,000 balles.

Avis divers.

ANVERS, 13 janvier. — Laines : Marché sans changement. On a vendu aujourd'hui 125 balles laine en suint de la Plata.

MARSEILLE, 11 janvier. — Laines. — On a pris 30 b. noires et grises Odessa, à fr. 2 05 le kilo.

Cotons. — On a vendu 80 b. environ Dolep, fr. 77 50; 15 b. Tarsous nouveau à fr. 85, les 59 kil., conditions ordinaires.

Soies et Cocons. — On a vendu 6 b. fil Syrie, à fr. 95; 2000 kil. cocons verts Volo, à fr. 22 25, tel quel.

**ASSURANCES**  
CONTRE L'INCENDIE et sur la VIE  
**Auguste FERON**  
Lille, 59, rue de Tournai, 59, Lille  
Représentation de l'Assuré  
(sans frais pour l'Assuré)  
dans toutes les opérations d'Assurances :  
Polices, Renouvellements, Avenants, etc.

Le sieur Barret, de Paris, atteint d'un asthme depuis plusieurs années, ne pouvait rester couché sans éprouver des suffocations violentes qui menaçaient de l'étouffer; depuis près de trois années, il était réduit à passer la nuit dans un fauteuil. Sur les conseils du professeur Leconte, il fit usage des **Cigarettes indiennes**, de MM. Grimault et C<sup>o</sup>; le soulagement fut immédiat; dès ce moment, les suffocations cessèrent; au bout de quelques jours, il put se coucher, et chaque fois qu'il éprouvait un accès, l'inspiration de quelques bouffées de fumée de Cigarettes suffisait pour le calmer. — Dépôt Ph<sup>o</sup>... Coille, grand Place Roubaix. 3274

### BOURSE DE PARIS

DU 13 JANVIER

VALEURS	Clôture	Cl. précéd.	Baisse	Baisse
<b>A TERME</b>				
3 0/0	54.12	53.95	.17	..
5 0/0 1871	86.45	86.15	.30	..
5 0/0 1872	88.47	88.22	.25	..
Foncier	835.50	835.50	..	..
Mobilier	413.75	412.50	1.25	..
Générale	587.50	586.25	1.25	..
Est	518.75	517.50	1.25	..
Lyon	855.50	855.50	..	..
Midi	580.50	580.50	..	1.25
Nord	978.75	980.50	..	..
Orléans	835.50	835.50	..	..
Ouest	835.50	835.50	..	..
Gaz	692.50	697.50	..	5.00
Immobilier	835.50	835.50	..	..
Transatlant.	835.50	835.50	..	..
Suez	385.50	393.75	..	8.75
Italie	65.67	65.60	.07	..
Espagnol	487.50	480.50	7.50	..
Autriche	768.50	773.75	..	5.75
Lombard	435.50	433.75	1.25	..
<b>COMPTANT</b>				
3 0/0	54.50	53.70	.30	..
5 0/0 1871	86.25	85.97	.28	..
5 0/0 1872	88.40	88.12	.28	..
4 1/2	79.50	79.25	..	.25
Morgan	505.50	505.50	..	..
Ville 1869	282.50	281.50	1.00	..
1871	242.50	242.50	..	.50
Banque	4390.00	4300.00	..	..
Est	268.50	268.50	..	..
Lyon	272.50	272.50	..	..
Midi	270.50	269.50	1.00	..
Orléans	271.50	272.50	..	1.00
Orléans à Ch.	226.25	226.25	..	..
a Rouen N.	225.50	225.50	..	..
a Sud	225.50	225.50	..	..
<b>EN BANQUE</b>				
Dollars	1057/8	106.50	..	1/8
Esp. Ext. Int. 9	231/8	231/16	1/2	..
Esp. Ext. 1869	271/16	269/16	1/2	..
Espagne 1871	267/8	261/4	5/8	..
Turc	53.37	53.27	1/10	..

### BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 13 Janvier

La bourse d'aujourd'hui a été excellente après un début un peu faible, le marché s'est immédiatement relevé et les cours n'ont pas cessé de monter jusqu'à la clôture qui se fait à peu près au plus haut.

La rente ouvre à 53,87 1/2 et reste à 54,1/2 en hausse de 17 c., après avoir fait 54,15. L'emprunt débute à 88,20 et clôture à 88,47 1/2, en hausse de 25 c., après avoir fait 88,50; le libéré cote au début 86,15 et 86,10 et finit à 86,45, en hausse de 30 c.

Il s'est fait de très-gros et de très-bons achats tant au comptant qu'à terme. Les cours du comptant ont presque atteint le même niveau que ceux du terme. Depuis le premier janvier, c'est du reste aujourd'hui que l'abondance de l'argent résultant des paiements de coupon s'est surtout fait sentir. La lourdeur persistante des marchés allemands et même du marché anglais n'ont pu arrêter l'élan qui a été donné. Comme à l'ordinaire, la hausse entraîne avec elle beaucoup de rumeurs favorables; on parle de négociations pour la libération du territoire, et on se montre aussi très-satisfait de la tournure que prend la politique intérieure mais il n'est pas besoin de tous ces motifs, le chiffre de ces capitalisations de nos rentes explique seul le mouvement de hausse. Il y a d'ailleurs déjà beaucoup de primes vendues qui sont atteintes et en nécessitant des rachats, accélèrent probablement encore le mouvement de hausse.

Toujours beaucoup d'arbitrages en faveur de l'emprunt. Les valeurs ont été un peu délaissées, cependant elles se maintiennent, la plupart, avec assez de fermeté; la banque de France est à 4340, la banque de Paris à 1235, le mobilier français à 413, le mobilier espagnol 487,50. Les chemins français sans changements de cours sensibles, les chemins autrichiens tombent à 768,75 en nouvelle baisse de 5 fr., mais les chemins lombards sont un peu mieux à 435. Le Saragosse est en hausse à 202,50; on parle d'une distribution de dividendes; Le Suez est faible à 385 en baisse de 8,75. L'italien était tombé à 65,45, mais il se relève en clôture à 65,67 1/2. Le turc, de 53,15, reprend à 53,37 1/2. La dette tunisienne est en reprise à 208,70. Il y a une assez forte reprise sur les fonds espagnols, l'extérieur ancien est à 27 1/16. Le change sur Londres est à 23,34. L'or à fr. 25 de prime environ.